



02 96 28 54 02

Mûr de Bretagne

1 rue du Lac - 22530 Guerlédan

celine.thoreux@orange.fr



## Règlement intérieur de l'école

### 1 - HORAIRES DE L'ECOLE

Voici les horaires : 8h45 - 12h15  
13h45 - 16h30



Une surveillance est assurée un quart d'heure avant le début des cours (8h30) et un quart d'heure après la fin de la classe (16h45).

Les élèves qui déjeunent à la maison seront accueillis sur la cour à partir de 13h30.

**En aucun cas, nous ne pouvons accepter des élèves dans l'enceinte de l'école en dehors de ces horaires** pour des raisons de **sécurité**. Nous vous demandons de respecter strictement ces horaires.

Consultation des messages sur Educartable :

Les enseignantes prendront connaissance des messages à 8h15 et à 17h00.

### 2 - SECURITE & CIRCULATION

- En dehors des heures scolaires ci-dessus, l'école décline toute responsabilité en cas d'accident survenant sur la cour.
- Les aménagements aux abords de l'école sont en cours. Merci d'observer la plus grande vigilance.

### 3 - RETARD

Les enfants, arrivant en retard en classe, perturbent le bon déroulement des cours. Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, nous ne pouvons donc le tolérer.

### 4 - ABSENCES et SORTIES de l'école

- Toute absence, même de courte durée doit être justifiée : quand un élève manque la classe, les parents doivent informer **la maîtresse responsable de la classe via l'application Educartable.**
- Pour une absence prévue, une demande écrite d'autorisation doit être faite à l'avance à la directrice (pour une absence de moins de 1 semaine) ou à l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Loudéac (pour une absence supérieure à une semaine) - formulaire disponible auprès de l'école.

➤ Un enfant ne peut quitter l'école pendant les heures scolaires, sauf si ses parents en font la demande écrite et viennent le chercher.

➤ En cas de changement pour la prise en charge de votre enfant, merci d'avertir la maîtresse concernée sur le carnet de correspondance

## 5 - PETITS DETAILS PRATIQUES



### Objets divers

Nous vous demandons de veiller à ce que vos enfants ne viennent pas à l'école avec des objets dangereux (épingles à nourrice, briquet, couteau...).

Il est également recommandé d'éviter les objets de valeur tels que chaîne, boucles d'oreilles, et tout appareil électronique (switch, portable).

Les élèves ne doivent pas apporter de jeux de la maison (cartes, véhicules miniatures, personnages...). Le seul « objet » admis en PS-MS est le « doudou ».

### Vêtements

Il est vivement recommandé que les vêtements (blouson, manteau, gilet, kway) des enfants soient **marqués de leur nom** au crayon indélébile par exemple, ceci pour faciliter les recherches et les restitutions.

Il reste à l'école des vêtements de l'année dernière (dans 15 j., ils partiront à la Croix Rouge).



### Médicaments

**Aucun médicament d'usage courant, en vente libre en pharmacie, ne peut être donné par l'enseignante.**

Exceptionnellement, l'enfant peut avoir besoin d'une prise médicamenteuse sur le temps scolaire. Dans ce cas, les parents doivent fournir :

- un courrier autorisant l'enseignant à donner le médicament
- la prescription médicale

### Poux

Il est vivement recommandé de **surveiller régulièrement chevelure de votre enfant et d'attacher les cheveux longs** afin limiter la contamination. Si la maîtresse vous signale la présence chez votre enfant, vous serez dans l'obligation de procéder à un traitement.



la  
de  
de poux

### Anniversaire

Pour les élèves de la PS à la MS : Chaque mois, un gâteau est confectionné en classe (pas de bonbon).

Pour les élèves du GS au CM2 : A l'occasion de son anniversaire, votre enfant peut apporter, s'il le souhaite, à des bonbons (deux bonbons pour chaque élève de la classe suffisent).



l'école,

La distribution s'effectuera en fin de journée.

En dehors des anniversaires, nous vous demandons de ne pas donner de bonbons ni de chewing-gums à votre enfant.

### Portail

Il est très important que vous pensiez à refermer le portail après votre passage lorsqu'il n'y a pas d'enseignant à ce poste.



### Matériel

Il faut veiller à fournir à votre enfant l'intégralité des fournitures indiquées sur la liste fournie et de noter son prénom afin d'éviter le plus possible les pertes et les échanges. Enfin, merci de veiller que, tout au long de l'année, les enfants aient leur matériel à disposition pour travailler.

## **6 - REGLES DE VIE DE L'ECOLE**

Les enseignantes ont le souci de responsabiliser les enfants qui leur sont confiés, tant sur le plan du travail et des activités scolaires que sur le plan de la vie dans l'école.



**Ainsi, l'enfant doit apprendre** : A respecter autrui, adultes et camarades ; les plus grands seront attentifs aux plus jeunes.

A vivre avec les autres, à respecter les règles de politesse et de vie de groupe (et plus précisément les règles de vie établies pour la classe et pour la cour)

A respecter les locaux et le matériel de l'école.

Afin de réunir toutes les conditions nécessaires pour un bon climat de travail, élèves, parents, enseignants doivent faire preuve de rigueur et de confiance mutuelle.

**Tout manquement au règlement sera notifié dans le cahier de correspondance et fera l'objet d'une sanction réparatrice. L'élève pourra être aussi confié momentanément à une autre enseignante, dans le but de l'isoler de son groupe classe.**

**En cas d'indiscipline grave (violence, insultes, vol...), l'enfant et ses parents seront convoqués à un conseil de discipline qui décidera des mesures à prendre (possibilité d'exclusion temporaire).**